République Française
Département : LOIRE
Arrondissement : Roanne
CHERIER - Commune

Procès verbal

Le vendredi 13 juin 2025 à 20H30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 6 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Charles LABOURÉ.

***Secrétaire de la séance** : Loïc BERTIQUET*
***Présents** : Charles LABOURÉ, Séverine PRAS, Isabelle COUAVOUX, Mathieu BONNEFOY, Colette CHENEVIER, Loïc BERTIQUET, Alain FRAGNE, Arnaud BLETTERY, Florent TIXIER, Marie-Pierre EXTRAT, Jean-Luc SOLLALLIER*
***Représentées** : Doris RAZAFIMAHEFA représentée Jean-Luc SOLLALLIER, Christine PION représentée par Florent TIXIER*

Ordre du jour :
- **APPROBATION DU PROCES VERBAL** DU 25.04.2025
- **DELIBERATION VENTE PARCELLE SECTION COMMUNALE LES ESSARTS**
- **RECRUTEMENT REMPLACANT CANTONNIER SUITE DEPART EN RETRAITE**
- **RETOUR BILAN SAGE** (consommation des bâtiments communaux)
- **MANIFESTE POUR LA CHASSE**
- **ECOLE** : avancement du projet
- **QUESTIONS DIVERSES** : camion opticien

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL** DU 25.04.2025.

- **DELIBERATION VENTE PARCELLE SECTION COMMUNALE LES ESSARTS** : Résultat du vote de la section communale des Essarts : 15 votants sur 22, 3 sur place le 31 mai 2025 et 12 par correspondance : 15 OUI..
Le conseil municipal décide de suivre le résultat du vote et décide à l'unanimité de vendre la parcelle à M. Lassaigne Eric et Mme Mivière Aurélie. La vente se fera pas un acte administratif, les frais seront acquittés par les acheteurs.

- RECRUTEMENT REMPLACANT CANTONNIER SUITE DEPART EN RETRAITE : La commune a reçu une vingtaine de candidatures, 6 candidats ont été retenus, l'un d'entre eux s'est désisté, les adjoints et le maire ont donc reçu 5 personnes en entretien.
Le candidat retenu pour ses compétences et ses expériences professionnelles significatives par rapport à la fiche de poste est : Sylvain Long.
Le conseil municipal décide d'embaucher le nouvel agent technique de début août à fin septembre sur un CDD d'accroissement d'activité en 35h échelon 11 de la grille indiciaire (soit 1714.78€ net par mois avec IFSE inclus et hors éventuel supplément familial) "adjoint technique principal de 2ème classe" le temps du tuilage avec Pascal puis de faire un CDD de 3 ans (6 ans de CDD avant de pouvoir être embauché en CDI) à ce même grade sur le poste occupé actuellement par Pascal. Un débat s'en suit sur l'éventuelle période d'essai, le conseil municipal décide de fixer à 3 mois la période d'essai sur le CDD de 3 ans et 0 période d'essai sur le CDD accroissement d'activité.

Charles explique également qu'avec les adjoints un travail a été fait sur les horaires des agents techniques pour supprimer le travail en journée continue. 3 propositions : pour un 35h, 36h ou un 36.5h avec une semaine à 4 jours et une semaine à 5 jours.
Pascal reste en 36.5h jusqu'à son départ en retraite et Eric a souhaite revenir en 35h avec une semaine à 4 jours et 1 semaine à 5 jours selon les horaires suivants : semaine 1 lundi/mardi/mercredi/jeudi : 7h30-12h et 13h-16h30 et le vendredi 7h30-12h et 13h-15h30 / Semaine 2 : lundi/mardi/mercredi 7h30-12h et 13h-16h30 et le vendredi 7h30-12h et 13h-15h30.
Ces horaires seront valables du 1er novembre au 31 mars, ils seront décalés d'1/2 heure plus tôt sur la période "estivale"' du 1er avril au 31 octobre et seront adaptés en cas de canicule. Ce sont ces horaires qui ont été présentés aux candidats. Les vendredis seront travaillés en alternance pour qu'il y ait toujours un cantonnier présent le vendredi.

- RETOUR BILAN SAGE (consommation des bâtiments communaux)

territoire d'énergie
LOIRE - SIEL

BILAN SAGE
Année 2024

Service d'Assistance à la Gestion Énergétique : une compétence optionnelle du SIEL.
Analyses des factures d'énergies, diagnostics énergétiques des bâtiments, préconisations d'améliorations, choix d'énergies, suivis des travaux.

Collectivité : *Cherier*

Cette fiche est un résumé du travail global effectué par le SAGE pour votre collectivité.
Le dossier « Bilan des consommations et des dépenses énergétiques » complet, présentant les méthodes de calcul et l'ensemble des données relatives à votre patrimoine vous est communiqué parallèlement par le SIEL.

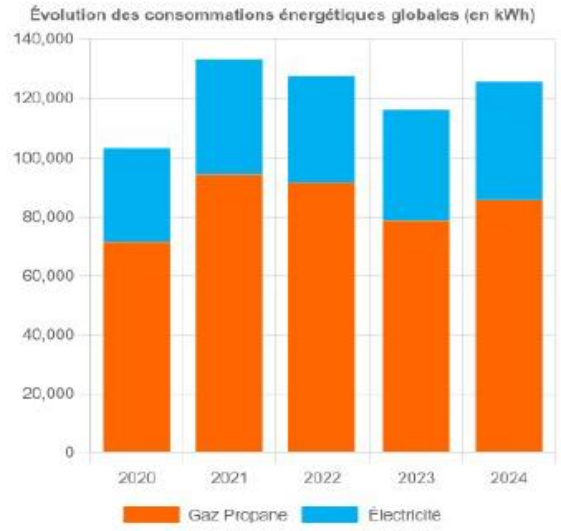

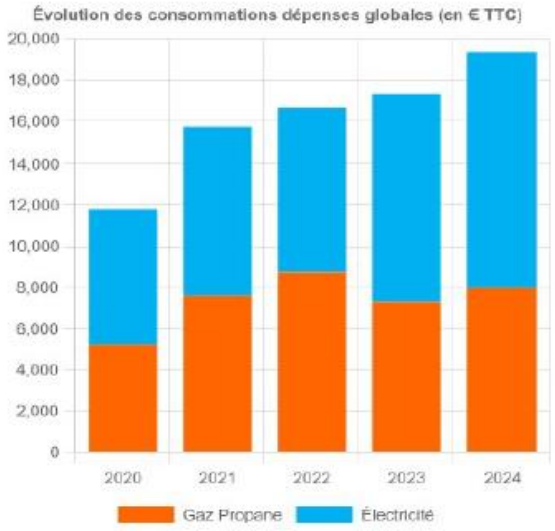

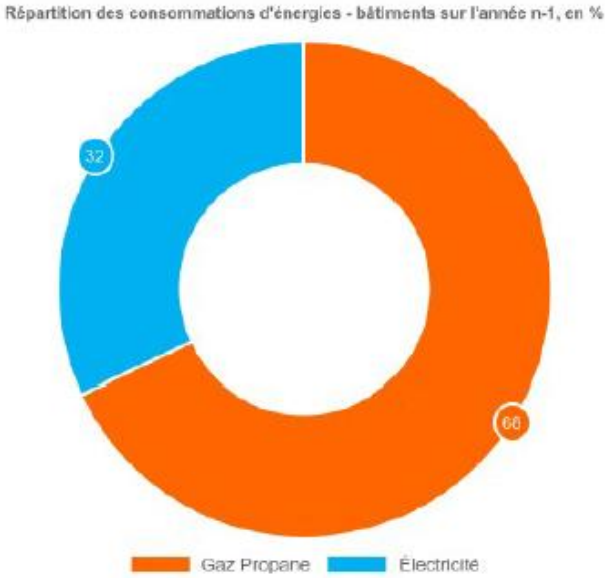

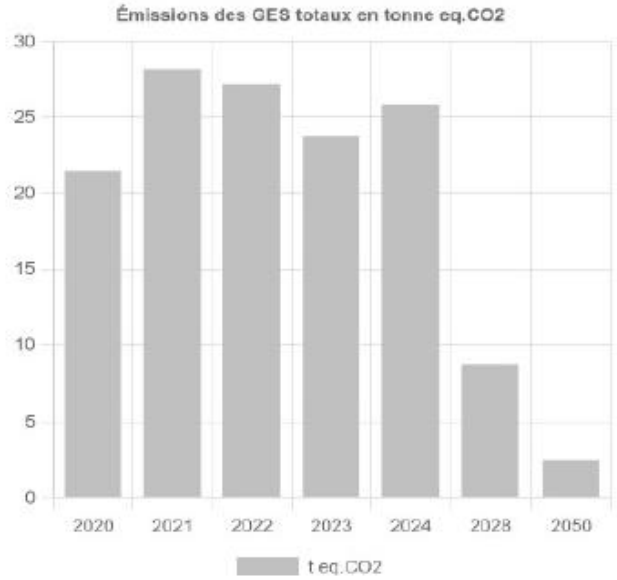

Consommations et dépenses énergétiques de l'éclairage public

Année	Consommations totales d'énergie	Part de l'éclairage public dans les consommations énergétiques totales en %	Dépenses totales d'énergie	Part de l'éclairage public dans les consommations énergétiques totales en %
2021	*0 kWh*	*0 %*	*0 € TTC*	*0 %*
2022	*0 kWh*	*0 %*	*0 € TTC*	*0 %*
2023	*0 kWh*	*0 %*	*0 € TTC*	*0 %*
2024	*0 kWh*	*0 %*	*0 € TTC*	*0 %*

Les préconisations SAGE pour 2024. Priorité des travaux à valider avec l'adhérent.

Année	Bâtiment	Nature	Libellé	Priorité	Investissement	Avancement
2023	logement maison 1, logement maison 2, logement maison 3	Système	chaudiere bois granulé individuelle		68 784 €	Proposition
2023	logement maison 1, logement maison 2, logement maison 3	Système	PAC individuelles		42 664 €	Proposition
2023	Ecole maternelle/ primaire	Enveloppe	menuiseries	Haute	63 000 €	Proposition
2023	Ecole maternelle/ primaire	Enveloppe	Isolation par l'extérieur	Moyenne	48 500 €	Proposition
2023	Logements au-dessus bibilothèque + garderie	Enveloppe	remplacement des menuiseries	Moyenne	20 000 €	Proposition

2 BILAN PAR BATIMENT

2.1 Visualisation de la consommation de chauffage par bâtiment, avec correction de la rigueur climatique (en kWh/m².an)

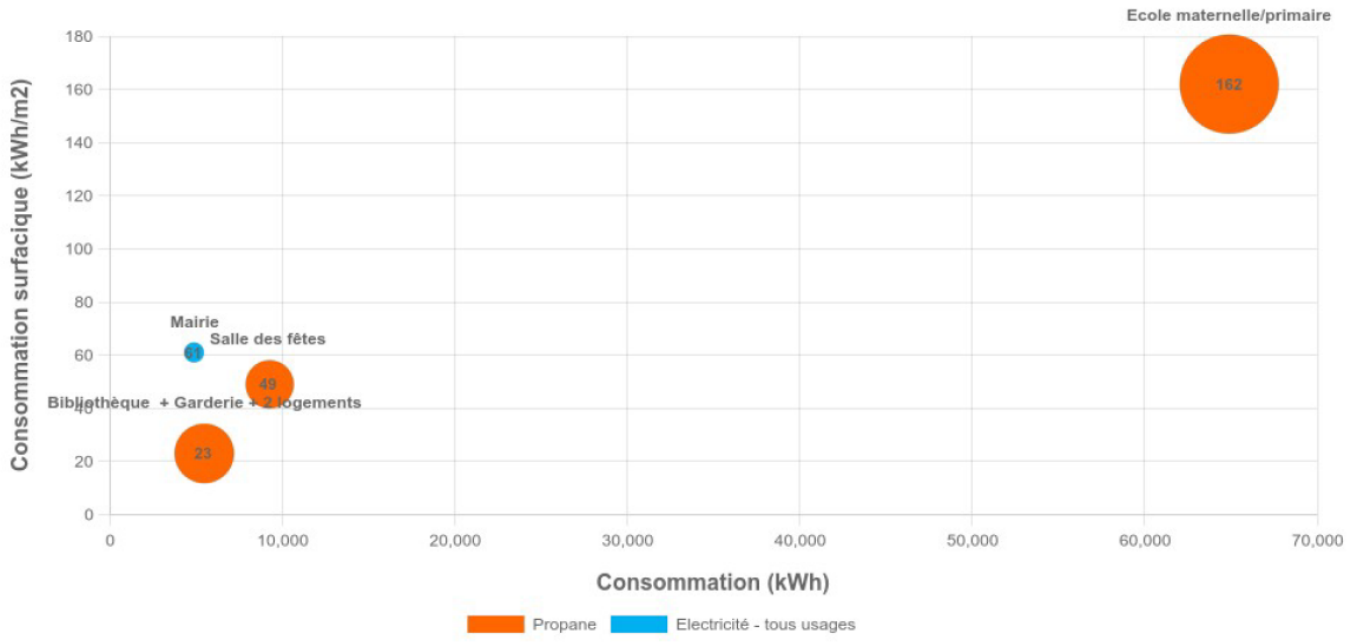

- **MANIFESTE POUR LA CHASSE :** Charles a été sollicité par l'ACCA de Cherier pour signer le Manifeste de la chasse. Il souhaite prendre l'avis du conseil municipal à ce sujet. Le document a été envoyé aux conseillers avant la séance du conseil. Charles lit les 11 principes, questionnement des chasseurs parmi les conseillers pour savoir ce qui est en vigueur actuellement et ce qui peut leur sembler excessif dans ce manifeste.
Après débat : 2 personnes pour, 2 contre et les autres personnes s'abstiennent.

Nous, chasseurs, dénonçons les multiples attaques injustifiées qui viennent notamment de Bruxelles, de technocrates adeptes de la norme et déconnectés de la réalité, des anti-tout et des écolos dogmatiques.
Trop c'est trop ! Régulièrement harcelés, les chasseurs en ont ras-le-bol.
Nous réaffirmons notre détermination à défendre la chasse, qui est un art de vivre, et qui représente l'avenir dans nos sociétés déshumanisées et déconnectées de la nature.

AUSSI, NOS DEMANDES SONT :

1. **Reconnaissance d'intérêt général** de la chasse française et inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco de tous les modes de chasse.
2. **Arrêt du paiement des dégâts de grand gibier** sur les cultures par les seuls chasseurs afin de sauver le système d'indemnisation pour les agriculteurs.
3. **Refus de l'interdiction d'utilisation du plomb** dans les munitions de chasse.
4. **Suppression de tous les moratoires européens** et maintien de toutes les espèces chassables.
5. **Reconnaissance de la légitimité de toutes les chasses traditionnelles** afin de garantir leurs pratiques.
6. **Animation d'une police de proximité rurale** par les fédérations des chasseurs à disposition des communes.
7. **Création d'un fond dédié aux fédérations** pour financer des actions de réaménagement environnemental comme les haies pour le petit gibier.
8. **Permission aux chasseurs de céder leur gibier** sans contrainte réglementaire disproportionnée.
9. **Réduction significative des populations de loup,** afin de sauver le pastoralisme et les populations d'ongulés.
10. **Retour à la liste complète des nuisibles** dans tous les départements, et maintien partout du piégeage et du déterrage.
11. **Liberté de continuer à chasser** le week-end, les vacances et jours fériés.

- **ECOLE - avancement du projet** : La chaudière de l'appartement au dessus de la mairie fonctionne très mal et par intermittence, il va falloir la changer rapidement.
Plusieurs choix : 1/changement de la chaudière gaz pour une autre chaudière gaz qui pourra ensuite aller remplacer celle de la bibliothèque lorsque les travaux de l'école seront finis et que le chauffage de l'école prendre le relais dans l'appartement
2/ PAC individuelle produisant ou non l'eau chaude sanitaire.
Des devis vont être demandés pour les différentes options.
Rendez-vous le 3 juin en mairie avec les élus, ABAC, AABT et le SIEL pour faire un point sur les travaux. Il a été suggéré d'englober la salle d'évolution et la cantine dans la rénovation.

Question sur le financement du mode de chauffage (environ 100 000€) : on peut faire porter le financement par le SIEL qui nous fera ensuite payer des annuités en revanche dans cette hypothèse on ne touche pas le FCTVA et les annuités grèveront le budget de fonctionnement d'environ 11 000€/an sur 20 ans.
Demander un chiffrage de maintenance à une société extérieure du SIEL pour voir le coût annuel que cela peut représenter.
Planning prévisionnel :

2401 – RENOVATION ENERGETIQUE ET FONCTIONNELLE DE L'ECOLE PUBLIQUE
MAIRIE DE CHERIER (42)

Planning prévisionnel d'opération

Prestations	Dates	Périodes
- Notification équipe de MOE / CT et CSPS	Juin 2025	
- Mise au point projet / diag et études Complémentaires (structure, études de sol, diag amiante, etc…)	Juin 2025 à Septembre 2025	
- Dépôt PC et AT	Début Septembre 2025	
- Phase APD	Septembre et Octobre 2025	
- Validation APD définitif	Semaine 43 de 2025	Fin Octobre 2025
- Phase PRO	Semaines 44 à 48 de 2025	Novembre 2025
- Validation PRO	Semaine 49 de 2025	Début décembre 2025
- Etablissement DCE	Semaines 50 et 51 de 2025 et 2 et 3 de 2026	Fin Décembre 2025 et début Janvier 2026 (yc période de congés)
- Etablissement des RICT et PGC	Semaines 4 et 5 de 2026	2ème quinzaine de Janvier 2026
- Remise DCE	Fin de semaine 7 de 2026	1ère quinzaine de Février 2026
- Accord PC	Février 2026	
- Lancement de la consultation	Semaine 8 de 2026	Fin-Février 2026
- Consultation	Semaines 8 à 10 de 2026	Fin-Février à début Mars 2026
- Remise des offres	Fin de semaine 10 de 2026	1ère semaine de Mars 2026
- Analyse des offres	Semaines 11 à 13 de 2026	Mars 2026
- Choix entreprises	Semaine 14 de 2026	Début Avril 2026
- Notification et OS travaux	Semaine 16 de 2026	Mi-Avril 2026
- Période préparation chantier	Mai-Juin 2026	
- Démarrage travaux	Juillet 2026	
- Fin de travaux	Avril 2027	

- **QUESTIONS DIVERSES** :
- Un camion opticien viendra faire des permanences régulières sur le petit parking vers l'abri bus rue des Moulins à partir de novembre 2025.
- *Florent Tixier :* retour par rapport au comportement d'Aurélie en cantine qui semble souvent excessif avec beaucoup de cris. Séverine se charge de lui parler.
- Fauchage bord de route semaine prochaine.
- *Colette Chenevier* : qu'en est il du marquage au sol ? le devis est signé, il sera refait dans l'été ou début d'automne selon les travaux prévus par Roannaise de l'eau.
- *Florent Tixier*: l'abri bus dans la rue des Moulins est dans un piteux état, qui doit le rénover ? le matériel a été acheté, il sera entièrement en bois, des boîtes à livres seront disposées à l'intérieur, cela sera fait à l'automne.
- Bilan marche de Pentes & Côtes : 579 marcheurs
- *Séverine Pras*: animations à destination des personnes âgées par Madeleine Environnement de juin à septembre, gratuites, une animation aura lieu à Cherier le 24 juin à 9h45. Info diffusée sur Illiwap et auprès du club de l'amitié.
- *Marie-Pierre Extrat* : un nouveau médecin a-t-il été trouvé pour la maison de santé ? Pas de médecin pour le moment... pour rappel le Médicobus vient à Villemontais un mercredi sur 2, les habitants de Cherier ont la possibilité de consulter essentiellement pour le renouvellement des ordonnances.

fin de la séance à 22h30 - Prochain conseil le vendredi 11 juillet

Délibérations du conseil *:*

VENTE DE LA PARCELLE D157, BIEN DE SECTION COMMUNALE DES ESSARTS EN L'ABSENCE DE COMMISSION SYNDICALE (N° DE_2025_034)

EM. le Maire rappelle la requête déposée par M. Lassaigne Eric et Mme Mivière Aurélie dont l'exploitation agricole se situe au 4 LD Les Essarts Bas, par laquelle ces derniers sollicitent la possibilité d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée sous le n°157 de la section D d'une superficie de 320 m^2, sise au lieudit Les Essarts Nord.

Cette parcelle appartenant à la section communale des Essarts et en l'absence de commission syndicale constituée sur cette section, la commune se charge de l'administration de cette parcelle et doit organiser un vote de la section communale pour donner son avis sur la vente de cette parcelle.

Ce vote a eu lieu le samedi 31 mai 2025 en mairie de 9h à 12h et par correspondance.
En voici les résultats : **15 votants sur 22 (3 sur place le 31 mai 2025 et 12 par correspondance) : 15 OUI. Accord de la majorité des électeurs.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

D E C I D E :

- de suivre le résultat du vote ;

- **de vendre la parcelle D157 de 320m^2 au prix de 0.25€/m^2 à M. Lassaigne Eric et Mme Mivière Aurélie**. La vente se fera pas un acte administratif, l'ensemble des frais de géomètre et de rédaction des actes ainsi que tous les frais inhérents à cette vente demeurent à la charge de M. Lassaigne et Mme Mivière ;

- **de donner pouvoir à M. le Maire** pour entreprendre toutes les démarches utiles et signer l'ensemble des documents nécessaire au bon déroulement de cette opération.

Délibération : adoptée

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (N° DE_2025_033)

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un renfort car les tâches estivales ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Le Maire propose à l'assemblée :

De créer un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'agent technique principale de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour une durée prévisible du 4 août 2025 au 30 septembre 2025 suite à un accroissement saisonnier d'activité,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : prendre soin des espaces verts, réaliser des petits travaux dans les bâtiments communaux, entretenir la voirie communale et les équipements, assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisé, contribuer à la propreté de la commune, effectuer des travaux de voirie à l'aide du matériel mis à disposition (tracteur, mini-pelle, épareuse...)

La rémunération sera déterminée par la grille indiciaire d'agent technique principale de 2ème classe échelon 11 indice brut 473, indice majoré 417.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération : adoptée

Charles LABOURE
Président de séance

Loïc BERTIQUET
Secrétaire de séance